

Au conseil municipal du 27 avril 2015

1) Devis tracteur et différents matériels.

L'acquisition d'un tracteur a été inscrite au budget 2015 de la commune. Ce type de matériel, qui a l'avantage de pouvoir être équipé de divers accessoires, est nécessaire pour les nombreux travaux d'entretien que les employés communaux ont à effectuer. Il permettra de se séparer du tractopelle et de la tondeuse vieillissante et sera équipé dans un premier temps d'un chargeur, d'une petite lame à neige et d'une tondeuse. Pour ces différents usages, une puissance d'une quarantaine de chevaux apparaît la plus adaptée.

Le maire présente au conseil deux devis pour un tracteur et les différents équipements (chargeur, lame à neige et tondeuse).

- Etablissements Durand de Chirens : 26 590 € HT avec un tracteur Mac Cormick
- Etablissements Bouyoude de Vinay : 27 800 € HT avec un tracteur Kubota.

Les deux offres comportent la possibilité d'un crédit gratuit sur 3 ans.

Après discussion, compte tenu de la faible différence entre les deux devis le conseil décide de privilégier la proximité et retient la proposition des Etablissements Bouyoude d'un montant de 27 800 € HT.

Le conseil accepte par ailleurs le devis des Etablissements Bouyoude d'un montant de 1 400 € HT pour une petite tondeuse professionnelle de marque Kubota destinée aux petites surfaces qui ne pourront être traitées avec la tondeuse installée sur le tracteur.

2) Devis protection des vitraux de la basilique

La souscription publique mise en place en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la basilique a permis de recueillir actuellement environ 12 000 €.

Cette somme complétée par un apport de la Fondation du Patrimoine permet d'envisager une première partie des travaux de restauration des vitraux. Cette première tranche consiste à sécuriser et protéger les vitraux et à restaurer la rosace surplombant le porche d'entrée.

Le maire présente au conseil le devis d'un montant de 23 406 € HT de l'Atelier Berthier de Grenoble spécialisé dans ce genre de travail.

Le conseil accepte ce devis et autorise le maire à passer commande des travaux de protection des vitraux et de restauration de la rosace.

3) Fondation Crédit Agricole

Le maire informe le conseil qu'il a reçu des représentants de la fondation Crédit Agricole – Pays de France dans le cadre de leur action de mécénat en faveur du patrimoine local. Cette fondation pourrait notamment intervenir en complément de la Fondation du Patrimoine sur le financement de la première tranche de travaux de restauration des vitraux.

Le conseil autorise le maire à déposer un dossier auprès de la fondation Crédit Agricole – Pays de France afin d'obtenir une aide sur la première tranche des travaux de restauration des vitraux de la basilique dont le coût s'élève à 23 406 € HT.

.../...

4) Révision des loyers

Le maire rappelle que la commune possède un bail commercial avec la Sarl SOCOMA pour la location d'une pièce à Bon Rencontre, un bail d'habitation avec M. et Mme LOMBARD pour le logement au-dessus de la mairie et un bail rural avec Cyril MEYER GUENEGO pour la location d'un bâtiment et de terres.

Les contrats prévoient une révision annuelle du montant des loyers. Pour le bail commercial, cette révision réalisée en fonction du coût de la construction (- 0,99 %) a été examinée lors du conseil municipal du 3 février 2015.

Pour les deux autres contrats la révision est liée à :

- l'indice de référence des loyers pour le logement soit + 0,152 % ;
- l'indice départemental des fermages pour le bail rural soit + 1,52 %.

Avec l'application de ces révisions, les loyers s'élèveront à :

- 467,65 € par mois pour le logement ;
- 2036,76 € par an pour le bail rural.

Le conseil accepte ces révisions et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à leurs mises en œuvre.

5) Demande d'un fonds de concours à la communauté de communes

A proximité du local actuellement loué à la Sarl SOCOMA à Bon Rencontre, une surface équivalente pourrait facilement être aménagée pour accueillir une nouvelle activité. Le maire propose d'engager les travaux d'aménagement de ce local. Il précise que la communauté de communes pourrait participer financièrement à ces travaux par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

Le conseil autorise le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce local destiné à un usage commercial.

6) Demande de subventions monuments aux morts

Le conseil dans sa séance du 24 mars 2015, a accepté le devis de la marbrerie VITALONI d'un montant de 3 150 € HT pour la fourniture et la pose du nouveau monument aux morts. Le maire informe le conseil de la possibilité de bénéficier de subventions par l'Office National des Anciens Combattants et par le Souvenir Français pour ce monument.

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de chacun de ces organismes.